

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE

**Greniers à sel d'Argenton, Buzançais, La
Châtre, Issoudun, dépôt de sel du Blanc**

(1657-1789)

Répertoire méthodique [5 B, 6 B, C]

refonte par Antoine Faucher, adjoint du patrimoine

sous la direction d'Anne Gérardot
directrice des Archives départementales

Châteauroux

2019

Introduction

La sous-série 6 B est consacrée aux greniers à sel. Dans l'Indre, les archives des greniers à sel d'Argenton, Buzançais, La Châtre, Issoudun et du dépôt de sel du Blanc sont parvenues jusqu'à nous. Les dépôts de sel de Bélâbre et de Saint-Benoît-du-Sault ne semblent pas avoir laissé d'archives. La sous-série 6 B comporte 50 articles et représente 3,80 mètres linéaires.

Sous l'Ancien Régime, le commerce du sel relève d'un monopole public contrôlé par le pouvoir royal. En effet, pour chaque vente, une taxe est perçue : c'est la gabelle. Les greniers à sel, juridiction royale d'exception, sont chargés de collecter et vendre le sel. Selon la région, le tarif n'est pas le même. Ainsi, l'ordonnance de 1680 divise le royaume en six ensembles : pays de grande gabelle, de petite gabelle, pays de salines, pays rédimés, quart bouillon, exemptés. La province du Berry, dans laquelle se situe l'actuel département de l'Indre pour une grande partie, était située en pays de « grande gabelle », le sel y était fortement taxé (61 livres 19 sols le minot au XVIII^e siècle) et l'achat d'une quantité minimale de sel était obligatoire, en général un minot (72 litres de sel) pour 14 personnes âgées de plus de huit ans. La répartition des quantités de sel s'effectue au sein de la paroisse par des collecteurs élus ou nommés d'office. Les greniers à sel vendant en grande quantité (au moins un quart de minot), les populations les plus pauvres ont la possibilité d'acheter du sel dans une plus petite proportion aux regrattiers.

À côté de leurs fonctions de collecte et de vente, les greniers à sel sont des tribunaux qui jugent en première instance la fraude et la contrebande. La cour des aides juge en appel par la suite. Les peines sont lourdes pour dissuader les contrevenants. Par exemple, une amende de 200 livres pour la contrebande à pied, six ans de galère en cas de récidive, 300 livres et neuf ans de galères pour de la contrebande à cheval.

Pour réduire le faux saunage, on établit à la frontière des pays de grande gabelle et rédimés des dépôts de sel. Michel Morineau a précisément décrit leurs fonctions et leurs objectifs : « le but recherché, c'était l'établissement d'une barrière de protection contre la fraude extérieure au ressort des grandes gabelles (la barrière intérieure étant constituée par les greniers d'imposition ou de vente forcée). Les dépôts avaient pour fonction de fournir aux habitants des paroisses qui leur étaient rattachées du sel au prix marchand en quantité jugée raisonnable (jusqu'à un minot pour 7 personnes). Les ressortissants des dépôts n'étaient point assujettis à la gabelle puisqu'ils payaient le sel au prix marchand. Ils n'étaient point non plus tenus à l'achat d'une quantité fixe. Mais ils étaient privés de la liberté d'acheter leur sel où et à qui ils voulaient et, par là, empêchés d'amasser des stocks en vue d'un écoulement en contrebande dans les provinces voisines soumises à la gabelle¹ ».

Dans le Poitou, quatre dépôts de sel sont créés par la cour des aides de Paris entre 1664 et 1665 : Angles-sur-Anglin (Vienne) dont dépendaient treize paroisses, Bélâbre (dix paroisses), Saint-Benoît-du-Sault (seize paroisses) et Le Blanc (seize paroisses) qui avait aussi un droit de regard sur les autres dépôts de sel.

1. MORINEAU (Michel), Les feux du Bourbonnais et d'alentour. Supplément à la note sur le peuplement de la Généralité de Moulins, in *Entre faim et loup, les problèmes de la vie et de l'émigration sur les hautes terres françaises au XVIII^e siècle*, p. 112

Dans la Marche, la cour des aides de Montauban, établi en 1667 vingt-trois dépôts dans cette province. Les paroisses d'Éguzon, Chantôme Cuzion, Lourdoueix-Saint-Michel, Montchevrier, Orsennes et Saint-Plantaire dépendaient du dépôt de sel de Dun-le-Palestel (Creuse) et la paroisse d'Aigurande, de celui de Saint-Vaury (Creuse).

Le présent instrument de recherche est un répertoire méthodique : il s'agit en effet d'un regroupement d'articles provenant de sous-séries différentes (5 B, 6 B et C). Si la majorité des archives concernant les greniers à sel se trouvaient dans l'Indre cotées en 6 B, certains documents provenant des fonds des greniers à sel étaient conservés dans la série C (Buzançais, Le Blanc) ou dans la sous-série 5 B (La Châtre). En attendant le classement définitif de la série C, d'autres documents relatifs aux greniers à sel sont susceptibles d'être retrouvés, et le choix a été fait de ne pas recoter actuellement les fonds des greniers à sel, tout en les présentant au sein d'un instrument de recherche unique afin de faciliter la recherche.

Ce répertoire méthodique est une reprise de l'instrument de recherche précédemment existant : des précisions ont été apportées aux analyses. Une liasse de procédures civiles anciennement cotée 6 B 11, qui ne provenait pas du grenier à sel mais du bailliage d'Issoudun, a été par ailleurs réintégrée dans le fonds de ce bailliage (sous-série 2 B).

En 1665, selon l'Atlas de Sanson, le territoire correspondant au département de l'Indre se trouvait partagé entre les greniers à sel de Vierzon (Cher), Issoudun, Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher), Loches (Indre-et-Loire), Buzançais et La Châtre. Il conviendra donc dans de nombreux cas d'aller se renseigner dans les autres services d'archives départementales dont dépendent aujourd'hui les greniers à sel situés en dehors de l'Indre.

Le grenier à sel d'Argenton est créé par l'édit d'octobre 1694 par démembrement de la partie méridionale de la circonscription du grenier à sel de Buzançais. Seules deux pièces concernant ce grenier subsistent : un registre servant à la confection des rôles de gabelle, revendiqué au moment de son passage en vente publique (Issoudun, mai 2019), lors de l'une des ventes de la collection de l'érudit berrichon Joseph Pierre (cf. la sous-série 87 J) et, sous la cote C 431 « minutes diverses », une minute d'un procès entre Anne-Marie Godin et les habitants d'Argenton, retrouvée en octobre 2019.

Le grenier à sel de Buzançais couvrait plus de la moitié du Bas-Berry avant l'établissement du grenier d'Argenton. Le fonds se compose de minutes, de pièces de fonctionnement et de procédures judiciaires conservées dans la série C (C 426, 431).

Le grenier à sel de La Châtre, qui n'était qu'une simple chambre à sel, fut érigé en grenier en août 1685. Ses archives se trouvaient mélangées avec les fonds de la justice seigneuriale de La Châtre (5 B 512-519) et du grenier à sel d'Issoudun (6 B 11).

Le fonds du grenier à sel d'Issoudun était conservé avec les archives du bailliage d'Issoudun (sous-série 2 B).

Les archives du dépôt de sel du Blanc, composées de pièces relatives à son fonctionnement, ont été retrouvées sous la cote C 431 en octobre 2019.

Orientation bibliographique

Les références entre crochets renvoient à la cotation des ouvrages aux Archives départementales de l'Indre.

BÉLY (Lucien, dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996 [BIB B 1425]

BRIAIS (Bernard), *Contrebandiers du sel la vie des faux sauniers au temps de la gabelle*, Paris Aubier, 1984 [BIB B 1007]

CANU (Catherine), *Paroisses et communes de France, Cher*, Paris, CNRS éditions, 1993 [BIB D 2591]

CHÉRUEL *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, Paris, Hachette 1855 [BIB B 211/1]

GRENIER (Jean-Yves, dir.), BÉGUIN (Katia), BONZON (Anne), *Dictionnaire de la France moderne*, Paris Hachette, 2003 [BIB B 2097]

MARION (Marcel), *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Auguste Picard, 1923 [BIB B 207]

POITOU (Christian), *Paroisses et communes de France, Creuse*, Paris, CNRS éditions, 2000 [BIB D 2928]

POITOU (Christian), *Paroisses et communes de France, Indre* Paris, CNRS éditions, 1997 [BIB D 2772]

SURRAULT (Jean-Pierre), « Gabelle, gabelous et faux sauniers en Bas Berry (XVII^e-XVIII^e siècles) » in *Revue de l'Académie du Centre*, 1987, p.p. 93-123 [PR 23 (85)].

Corps du répertoire

GRENIER À SEL D'ARGENTON

- 6 B 40 Registre servant à la confection des rôles de gabelles. 1718-1723
Contient une analyse du registre rédigée par Joseph Pierre, directeur de la Revue du Berry.
- C 431 Minute. 1786
Procès entre les habitants d'Argenton et Anne-Marie Godin, femme séparée de corps et de biens de Gabriel Prugnaud, greffier du tribunal du Point d'honneur, qui invoque les privilèges de son mari pour ne pas être astreinte à la gabelle.

DÉPÔT DE SEL DU BLANC

- C 431 Fonctionnement du dépôt de sel, enregistrement des édits, déclarations, lettres patentes, ordonnances et arrêts du roi : registre (1779-1789) ; remplacement des mesures en bois servant à la distribution du sel au dépôt de Saint-Benoît-du-Sault : minute (1785). 1779-1789

GRENIER À SEL DE BUZANÇAIS

- C 426 Minutes, procédures de faux saunage. 1657-1717
- C 431 Fonctionnement, compte rendu des opérations du grenier à sel (1659) ; pièces de procédure (1666-1720) ; inspection de la recette du grenier à sel (1720) ; « compte de

la gestion que dame Louise Dupin, veuve de Jacques de Lestang [...] sieur de Pondo [...] et son grenettier triennal au grenier et magasin à sel dans la ville de Buzançais a fait des biens de Jacques, Marie et Catherine de Lestang ses enfants et dudit défunt depuis le quatrième octobre 1662 » (1664).

1659-1720

GRENIER À SEL DE LA CHÂTRE

6 B 11 Rôles de gabelles des paroisses de La Cellette (Creuse), Saint-Jeanvrin (Cher), Pouligny-Saint-Martin (Indre), Tercillat (Creuse).

Sauf indication contraire, les paroisses citées se situent dans l'actuel département de l'Indre. Lorsque la paroisse ne correspond pas à une commune actuelle, le nom de la commune sur laquelle elle se situe figure à la suite entre crochets.

1779

5 B 512-516 Rôles des gabelles [classés alphabétiquement par paroisses].

Sauf indication contraire, les paroisses citées se situent dans l'actuel département de l'Indre. Lorsque la paroisse ne correspond pas à une commune actuelle, le nom de la commune sur laquelle elle se situe figure à la suite entre crochets.

1779-1789

5 B 512 Ardentes [paroisses de Saint-Martin et Saint-Vincent] ; Beddes (Cher) ; Bétête (Creuse) ; La Berthenoux ; Briantes ; La Buxerette ; Bussière-Saint-Georges (Creuse) ; La Cellette (Creuse) ; Champillet ; Chassignolles.

5 B 513 Cluis ; Cluis-Dessous ; Crevant ; Châteaumeillant (Cher) ; Crozon-sur-Vauvre ; Feusines ; Fougerolles ; Jeu-les-Bois.

5 B 514 Lacs ; Lignerolles ; Lourouer-Saint-Laurent ; Lys-Saint-Georges ; Le Magny ; Mers-sur-Indre ; Montchevrier ; Montgenoux [Maisonais] (Cher) ; Montigivray ; Montipouret ; Montlevicq ; La Motte-Feuilly ; Mouhers ; Néret ; Neuvy-Saint-Sépulchre ; Nohant-Vic ; Nouzerines (Creuse).

5 B 515 Pérassay ; Prébenoist [Bétête] (Creuse) ; Préveranges (Cher), Pouligny-Notre-Dame ; Pouligny-Saint-Martin ; Réauvis [Mouhers] ; Rezay (Cher) ; Rongères [Sainte-Sévère-sur-Indre] ; Saint-Chartier ; Saint-Christophe-en-Boucherie ; Saint-Denis-de-Jouhet ; Saint-Hilaire-en-Lignièrès (Cher) ; Saint-Jeanvrin (Cher) ; Saint-Marien (Creuse) ; Saint-Martin-de-Thevet [Thevet-Saint-Julien] ; Saint-Pierre-les-Bois (Cher).

- 5 B 516 Saint-Priest-la-Marche (Cher) ; Saint-Saturnin (Cher) ; Sainte-Sévère-sur-Indre ; Sarzay ; Sazeray ; Sidiailles (Cher) ; Tercillat (Creuse) ; Tranzault ; Thevet-Saint-Julien ; Verneuil-sur-Igneraie ; Vicq-Exempt ; Vic-sur-Saint-Chartier [Nohant-Vic] ; Vigoulant ; Vijon ; Viviers [Tercillat] (Creuse) ; Urciers.
- 5 B 517-519 Procédures de faux-sauvages. 1780-1789
- 5 B 517 1780-1782
- 5 B 518 1783-1785
- 5 B 519 1786-1789

GRENIER À SEL D'ISSOUDUN

- 6 B 1-10 Rôles de gabelles [classés alphabétiquement par paroisse].
Sauf indication contraire, les paroisses citées se situent dans l'actuel département de l'Indre. Lorsque la paroisse ne correspond pas à une commune actuelle, le nom de la commune sur laquelle elle se situe figure à la suite entre crochets. 1747, 1756-1789
- 6 B 1 Ambrault ; Bommiers ; Brion ; Brives.
- 6 B 2 La Celle-Condé (Cher) ; La Champenoise ; La Chapelle-Saint-Laurian ; Chârost (Cher) ; Chezal-Benoît (Cher) ; Civray (Cher) ; Chouday ; Coings ; Condé-en-Bommiers [Condé] ; Condé-en-Linières [Condé, Cher].
- 6 B 3 Dame-Sainte [Saugy, Cher] ; Dampierre-en-Issoudun [Chezal-Benoit, Cher] ; Diors ; Diou ; Etrechet ; Fontenay.
- 6 B 4 Giroux ; Gouers [Ségry] ; Guilly.
- 6 B 5 Lazenay (Cher) ; Lignières (Cher) ; Liniez ; Lizeray ; Luçay-le-Libre ; Lunery (Cher).
- 6 B 6 Mareuil-sur-Arnon (Cher) ; Mâron ; Ménestréols-sous-Vatan ; Meunet-sur-Vatan ; Migny ; Montierchaume ; Montlouis (Cher).
- 6 B 7 Neuvy-Pailloux ; Paudy ; Planches [Meunet-Planches] ; Plou (Cher) ; Poisieux (Cher) ; Primelles (Cher) ; Pruniers ; Reboursin.

- 6 B 8 Saint-Ambroix (Cher) ; Saint-Aoustrille ; Saint-Août ; Saint-Aubin ; Saint-Baudel (Cher) ; Sainte-Fauste.
- 6 B 9 Saint-Florentin ; Saint-Georges-sur-Arnon ; Saint-Jean-des-Chaumes [Meunet-Planches] ; Sainte-Lizaigne ; Saint-Pierre-de-Notz [Coings] ; Saint-Valentin ; Sassierges-Saint-Germain ; Ségry.
- 6 B 10 Thizay ; Vatan [paroisses Saint-Christophe et Saint-Laurent] ; Venesmes (Cher) ; Villecelin (Cher) ; Vouillon.

6 B 12-33 Procédures de faux-saunage.

1727-1787

6 B 12 1727-1738

6 B 13 1739

6 B 14 1740-1741

6 B 15 1742-1747

6 B 16 1754-1757

6 B 17 1758

6 B 18 1759

6 B 19 1760-1761

6 B 20 1762

6 B 21 1763

6 B 22 1764-1765

6 B 23 1766

6 B 24 1767

6 B 25 1768

6 B 26 1769

6 B 27-28 1770

6 B 27	Janvier, mars-juillet	
6 B 28	Août-décembre	
6 B 29	1771	
6 B 30	1772	
6 B 31	1773-1774	
6 B 32	1775-1776	
6 B 33	1777-1787	
6 B 34	Ordonnances de répartition.	1760-1784
6 B 35	Receveurs, collecteurs, sentences.	1760-1784
6 B 36	Employés aux regratteries.	1738-1785
6 B 37	Emplacements des dépôts.	1757-1785
6 B 38-39	Nomination de collecteurs de la gabelle dans chaque paroisse : listes récapitulatives, procès-verbal des assemblées des habitants [classement alphabétique par paroisses].	1758-1780
6 B 38	Paroisses de A à J.	
6 B 39	Paroisses de L à V.	